

pass COVID-19 sanitaire

Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, l'accès à ce lieu nécessite la

PRÉSENTATION D'UN PASS SANITAIRE

Pass sanitaire dans
TousAntiCovid Carnet



OU

Pass sanitaire **sur papier**



La conformité du pass sanitaire sera vérifiée
à l'entrée selon les règles en vigueur.
La vérification ne permet **ni d'avoir accès,**
ni de stocker vos données médicales.



Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, l'accès à certains lieux, établissements et activités accueillant du public est soumis à la présentation du pass sanitaire.

Le dispositif a été développé dans le respect de l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés concernant le respect des données personnelles. Retrouvez toutes les informations concernant le traitement des données du pass sanitaire sur la fiche de mentions RGPD.

